



Centre d'Accueil de Jour pour Personnes Agées

Mercredi 25 juin 2008

Signature de la convention entre  
la Commune d'Oberhausbergen  
&  
l'Abrapa

La commune d'Oberhausbergen

et

l'Abrapa

signeront

**le mercredi 25 juin 2008**

à 11h à la mairie d'Oberhausbergen

une convention relative  
à la gestion d'un accueil de jour.

# Dossier de presse

1. Présentation sommaire de l'association ABRAPA
2. Historique du projet d'accueil de jour de la commune d'Oberhausbergen
3. La convention
4. Les caractéristiques du projet
5. Le plan de l'espace réservé à l'accueil de jour

## 1. Présentation sommaire de l'association ABRAPA

L'ABRAPA, association d'aide et services à la personne, est une association à but non lucratif de droit local, créée le 21 octobre 1961 à l'initiative de Théo Braun, ancien ministre et président de la Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse. Son but était alors de venir en aide aux personnes âgées du Bas-Rhin et de faciliter leur maintien à domicile dans les meilleures conditions, notamment en proposant un service d'aide ménagère.

Dans les années 80, l'association crée une activité sanitaire en proposant une alternative à l'hospitalisation : l'hôpital de jour et le service de soins infirmiers à domicile.

Pour pallier au manque crucial de lits médicalisés, l'ABRAPA ouvre en 1989 sa première maison de retraite et prendra la gestion de quatre autres établissements et deux Unités de Soins de Longue Durée.

En 2007 l'ABRAPA emploie plus de 2.400 salariés et intervient auprès de 20.000 personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Les missions de l'ABRAPA sont définies dans ses statuts et se répartissent en trois grands pôles :

- des missions centrées sur les personnes ayant besoin d'aide (soutien moral et matériel, recherche et étude pour améliorer la connaissance des besoins des personnes, améliorer leurs conditions de vie et défendre leurs intérêts)
- des missions centrées sur des réponses et une organisation adaptées (organiser l'aide à domicile sous toutes ses formes, créer et gérer des structures d'hébergement et de soins, coordonner des actions conformes aux missions avec d'autres acteurs sanitaires et sociaux)
- des missions centrées sur la vie associative (susciter le bénévolat, promouvoir la vie associative dans le domaine sanitaire, social et médico-social)

## 2. Historique du projet d'accueil de jour de la commune d'Oberhausbergen

Après une mise à niveau des services publics obligatoires, la commune d'Oberhausbergen souhaite développer un axe culturel et social sur un même site.

En 2003, le conseil municipal et le C.C.A.S. d'Oberhausbergen ont mené une étude pour évaluer les besoins des aînés en matière de maintien à domicile. Cette enquête a été réalisée auprès de 17% de la population âgées de 65 ans ou plus. Dans le même temps, un questionnaire a été adressé aux professionnels de la santé et du secteur social. L'enquête sociale et le questionnaire aux professionnels font apparaître les mêmes difficultés :

- au quotidien, les courses, les repas, la toilette et les travaux ménagers posent problèmes
- la solitude et l'isolement limitent la vie sociale

La commission municipale propose donc la création d'un accueil de jour, structure relais entre le domicile et l'institution qui favorise le maintien à domicile des personnes souffrant de troubles psychiques apparentés à la maladie d'Alzheimer et/ou de personnes âgées, isolées, présentant une dépendance physique légère.

La structure proposée est volontairement incluse dans un ensemble qui accueillera également une médiathèque, l'école municipale de musique et de danse et une salle de spectacle : le PréO. Cet endroit est conçu pour favoriser les échanges intergénérationnels. Il est également implanté au cœur du centre-village, près des écoles, afin de réduire encore le sentiment d'exclusion qui habite trop souvent les personnes âgées.

### 3. La convention

La convention signée ce jour, porte sur la délégation de service pour la gestion d'un service d'accueil de jour à Oberhausbergen.

Elle résulte de l'exécution de deux délibérations du conseil municipal d'Oberhausbergen, prises le 19 décembre 2005 et le 28 janvier 2008.

Cette convention définit les conditions de mise en place et de fonctionnement du service d'accueil de jour conformément au dossier soumis au Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS) qui a donné un avis favorable le 25 octobre 2006.

La commune met à disposition, des locaux d'une superficie de 320m<sup>2</sup>. à l'Abrapa, gestionnaire du service qui en assure le fonctionnement (salariés, direction, frais de gestion, moyens juridiques).

Le prix de journée de la structure sera arrêté par le Conseil général et sera applicable aux résidents d'Oberhausbergen. Un prix de journée majoré sera dévolu aux résidents extérieurs à la commune pour tenir compte de l'investissement consenti par la commune d'Oberhausbergen. D'autres communes pourront participer au service en diminuant le coût pour leurs administrés utilisant l'accueil de jour.

Un groupe de pilotage accompagne l'Abrapa dans le suivi du service. Il est composé de 3 représentants du conseil municipal d'Oberhausbergen, 1 représentant du CCAS, 1 représentant de chaque commune du secteur géographique ayant décidé de participer au service et de 3 représentants de l'Abrapa. Ce groupe de pilotage pourra donner son avis sur la définition du projet de vie et d'établissement, sur toute question relative à la qualité et au volume du service proposé et prendre connaissance du bilan annuel d'activité

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans.

#### 4. Les caractéristiques du projet

L'accueil de jour a pour mission principale d'accompagner la personne âgée dans son vieillissement, en luttant contre l'isolement. IL favorise le maintien à domicile des personnes âgées atteintes de différentes pathologies psychiques ou physiques en soulageant les aidants.

Cette structure est prévue pour deux types de population : les personnes souffrant de troubles psychiques (comme la maladie d'Alzheimer) accueillies certains jours et les personnes âgées isolées présentant un handicap léger ou des difficultés d'ordre social, accueillies d'autres jours dans la semaine.

Pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladies apparentées, l'objectif est d'éviter l'isolement du malade et de soulager l'entourage familial tout en favorisant le maintien à domicile. Il réalise une stimulation le patient en proposant des activités adaptées à ses capacités et une vie sociale la plus riche possible.

Pour les personnes isolées, dépendantes ou présentant des difficultés d'ordre social, l'accueil de jour est un lieu d'écoute et de proximité. Il répond au besoin de reconnaissance de la personne et vise à faciliter son quotidien. Il accueille et soutient également les familles et l'entourage des personnes accueillies.

L'accès à l'accueil de jour est régit par des critères médicaux et sociaux différents selon l'appartenance à l'une ou l'autre de ces populations. Une priorité sera donnée aux personnes issues des communes du secteur géographique concerné par ce projet : l'ouest de Strasbourg, le CIAS du demi-canton de Mundolsheim et une partie de la CUS Nord. En effet, si cette structure s'implante à Oberhausbergen, elle s'inscrit dans une politique globale de prise en charge des personnes âgées dans ce bassin de vie identifié grâce aux différents partenariats mis en place.

Cette structure est pensée pour accueillir une population particulière mais pas uniquement issue de la commune d'Oberhausbergen. Les différents partenariats mis en place permettront de toucher une zone géographique plus importante